

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## à la formation d'hypnothérapeute diplômé

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. privé : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Je m'inscris à

- Suisse - La formation en 7 week-ends (2 ou 3 jours) en 2020**
- Suisse - La formation en 4 sessions de 5 jours en 2020**
- France - La formation en 5 sessions de 4 jours en 2020**

Je choisis l'option de paiement suivante :

- Option 1** : paiement de l'intégralité du coût de la formation (**CHF 4'100.- / € 3'300.-**) en un seul versement.
- Option 2** : versement d'un acompte de **CHF 900.- / € 700.-** dans les 30 jours suivant l'inscription. Le versement du solde sera effectué sous forme d'acomptes à votre convenance. L'intégralité de la formation doit être payée avant la dernière session de formation.

### Conditions générales

L'inscription, sous forme électronique ou papier, est considérée comme un engagement ferme et définitif. Chaque inscription est confirmée par courrier postal.

La formation est soumise à un numerus clausus (28 participants max.). Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. L'acompte doit être payé dans un délai de 30 jours suivant la réception du courrier de confirmation envoyé par l'IHT. Passé ce délai, l'IHT se réserve le droit d'attribuer la place à une autre personne.

Le prix de la formation inclut l'animation et la documentation distribuée. Il ne comprend pas les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement. En Suisse, le repas de midi est pris en commun et obligatoire (prix en supplément).

Si vous résidez en dehors de Suisse, le paiement s'effectue obligatoirement par virement bancaire. Les chèques ne sont pas acceptés. Les informations nécessaires accompagnent la lettre de confirmation. Seules les personnes avec une adresse de facturation dans la zone "euro" peuvent être facturées en Euro.

En cas d'annulation de l'inscription plus de 90 jours avant la date du 1<sup>er</sup> jour de la formation, 10% de l'acompte reste dû pour frais administratifs. En cas d'annulation durant la période des 90 jours précédant le 1<sup>er</sup> jour de la formation, la totalité de l'acompte reste due sauf si la place laissée libre peut être immédiatement réattribuée par l'IHT. Dans tous les cas, un montant correspondant à 10% de l'acompte reste dû pour frais administratifs. Toute demande d'annulation d'inscription doit se faire par courrier écrit recommandé.

Toute formation commencée est intégralement due au plus tard à la fin de la formation, sauf cas exceptionnel justifié par un certificat médical. En cas d'incapacité temporaire, la formation sera terminée l'année suivante ou ultérieurement.

**Je certifie avoir lu, compris et accepté les conditions générales d'inscription mentionnées sur cette page.**

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_